Syndicat Autonome National des Experts de l'Education Routière et de la Sécurité Routière
Syndicat affilié à l'UNSA

Paris, le 5 octobre 2026

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org
Tél : 06.48.42.54.68

Madame Catherine BACHELIER
Sous-directrice ERPC
DSR

Réf : DSR-ERPC-10/2026

Objet : Rapport de l'IGA - Recommandation n° 11
Référence : Réunion relative aux recommandations du rapport de l'IGA et aux mesures envisagées du 10 juillet 2026

Madame la Sous-directrice,

Les inspecteurs de l'IGA recommandent de réintégrer, dans le calcul du nombre de places d'examen attribuées aux auto-écoles, la prise en compte de leur taux de réussite (recommandation 11).

Lors de notre réunion du 10 juillet dernier, vous nous avez informés que pour répondre à cette recommandation, la mesure envisagée était de responsabiliser les auto-écoles en réintroduisant le critère du taux de réussite pour les places d'examen attribuées hors seuil et uniquement hors seuil.

Le SANEER & SR vous a fait part de son incompréhension quant à la mise en œuvre limitée aux seuls taux de réussite des examens hors seuil et à l'efficience de cette mesure que nous estimons à la marge par rapport à l'objectif défini par la recommandation.

Suite à cette interrogation, vous nous aviez précisé qu'un tableau indiquant l'efficience de la mesure envisagée serait produit par le BQM.

Je vous demande de bien vouloir me communiquer le tableau et toutes informations permettant de définir l'efficience attendue de cette mesure.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe NAUWELAERS

Copies :
- M. Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-Directrice ERPC
- Bureau national
- Section encadrement